



#PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 12 décembre 2016 à 20 h 04.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
Mme Line Charest	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme Martine Lirette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués et un avis public a été donné le 22^e jour de novembre 2016.

266-12-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

267-12-16

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

CONSIDÉRANT QU'il y aura présentation ainsi que le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal, le 22 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

		Revenus
Recettes		
Taxes	(1 053 101.90) \$	
Autres recettes	(115 474.76) \$	
Transferts	(62 080.00) \$	
		(1 230 656.66) \$
Affectation		
Surplus affecté	(40 220.34) \$	
Fonds de parc	(36 500.00) \$	
Fonds carrière / sablière	(7 500.00) \$	
Réserve 125e	2 000.00 \$	
Réserve rte 28 - Gélinas st-marc	(96 000.00) \$	
		(178 220.34) \$
		(1 408 877.00) \$
		Dépenses
Fonctionnement		
Administration générale	356 424.25 \$	
Sécurité publique	176 201.00 \$	
Voirie et transport	358 359.50 \$	
Hygiène du milieu	106 539.25 \$	
Urbanisme et développement	76 141.00 \$	
Loisirs et culture	79 134.00 \$	
Frais de financement	21 877.00 \$	
Dettes	40 401.00 \$	
		1 215 077.00 \$
Investissements		
Immobilisations	193 800.00 \$	
		193 800.00 \$
		1 408 877.00 \$

QUE les membres du conseil municipal adoptent le budget des opérations financières de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour l'année 2017 tel que présenté avec un équilibre des revenus et des dépenses.

268-12-16

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2017-2018-2019 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne selon la répartition suivante :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018				
PROJET	TITRE	2017	2018	2019
01-2016	CHEMINS	105 000.00 \$	150 000.00 \$	150 000.00 \$
02-2016	INFRASTRUCTURES	67 700.00 \$	30 000.00 \$	30 000.00 \$
03-2016	ÉQUIPEMENTS	11 400.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$
04-2016	AMEUBLEMENTS	9 700.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$
TOTAL :		193 800.00 \$	190 000.00 \$	190 000.00 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

269-11-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 heures 10 minutes par M. Steve Paquet.

Raymond Francoeur
Maire

Martine Lirette
Directrice générale/Secrétaire-trésorière